



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 7733

### Texte de la question

M Michel Meylan attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la legitime inquietude du personnel des douanes face aux restructurations inevitables qu'entrainera l'Acte unique europeen au sein de cette administration. Le retrait des frontieres entrainera pour un certain nombre d'agents des mutations, des changements d'affectations souvent traumatisantes pour l'interesse et pour sa famille. Premiers acteurs de la realisation de l'Acte europeen et convaincus comme la grande majorite de nos concitoyens de l'immense espoir que constitue le grand marche international de 1993, ils attendent que le gouvernement de la France tienne compte de leurs revendications, les associe a cette reorganisation et ne les laisse pas dans l'expectative quant a leur avenir.

### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place du Marche unique europeen en 1993 doit conduire a la creation d'un espace economique et financier sans frontieres interieures. Elle impose, des a present, une reorganisation des services des douanes en vue de faciliter l'etablissement du grand marche interieur. Dans le cadre de cette reorganisation, des mesures de redeploiement des effectifs sont d'ores et deja en cours. Elles reposent conjointement sur le jeu normal des mutations des fonctionnaires, sur le renforcement de certaines missions d'ordre public dont la douane est chargee - lutte contre les grands trafics portant sur les stupefiants, les armes, les oeuvres d'art, les especes protegees, controle des flux migratoires, controles de conformite des marchandises importees aux normes francaises - et sur la prise en compte de l'allegement des formalites aux frontieres intracommunautaires. Elles sont concues dans un souci de modernisation des interventions du service et basees sur la recherche d'une efficacite accrue de son action afin de repondre au mieux a l'attente des pouvoirs publics. Elles s'inscrivent globalement dans une politique de reorientation des missions prioritaires de la douane, telles que le developpement de la lutte contre le trafic de stupefiants et le blanchiment des capitaux, ainsi que la volonte d'une presence accrue de l'ensemble des services aux frontieres maritimes et aeriennes. En tout etat de cause, l'abolition des frontieres internes de la Communaute ne signifie pas la disparition de tous les controles mais conduit plutot la direction generale des douanes a assurer une surveillance plus selective et plus mobile.

### Données clés

**Auteur :** [M. Meylan Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7733

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 janvier 1989, page 11